



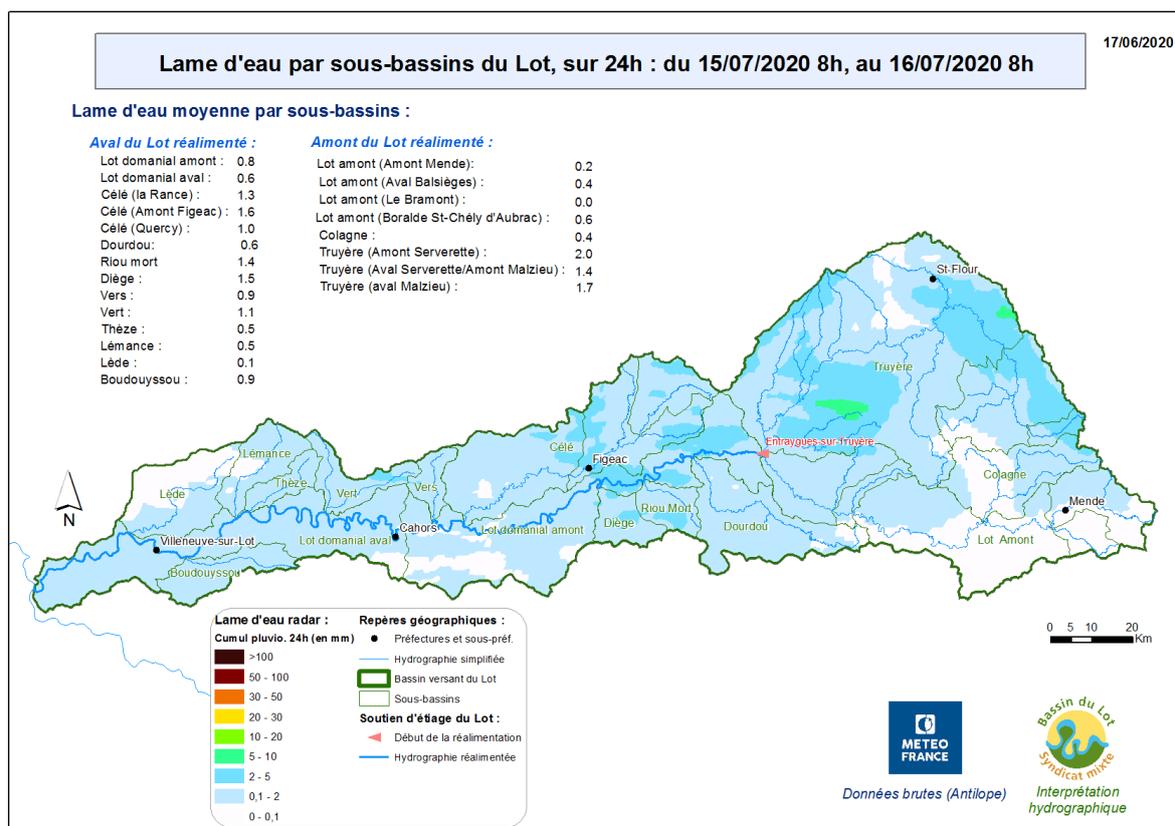
Le 16 juillet 2020

- Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°3

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (32^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php>, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Hormis de rares averses observées le 10 juillet en amont de bassin, majoritairement dans la partie cantalienne, le temps a été ensoleillé avec une chaleur légèrement excédentaire.

Un rafraîchissement s'est opéré sur le territoire ce mercredi, accompagné de faibles précipitations. Les températures passeront à nouveau au-dessus des normales de saison à partir de samedi et des averses orageuses sont prévues dans le courant de la semaine prochaine.

Hydrologie du bassin :

Les débits continuent de fléchir sur l'ensemble du bassin, sous l'effet cumulé d'une absence durable de pluies significatives et des températures estivales. A l'aval de la confluence du Lot et de la Truyère, le tarissement se poursuit sur les petits cours d'eau : à titre d'exemple, le Riou Mort à Viviez est passé sous le débit d'alerte renforcé (DAR) le 10 juillet et sous le débit de crise (DCR) le 12 juillet.

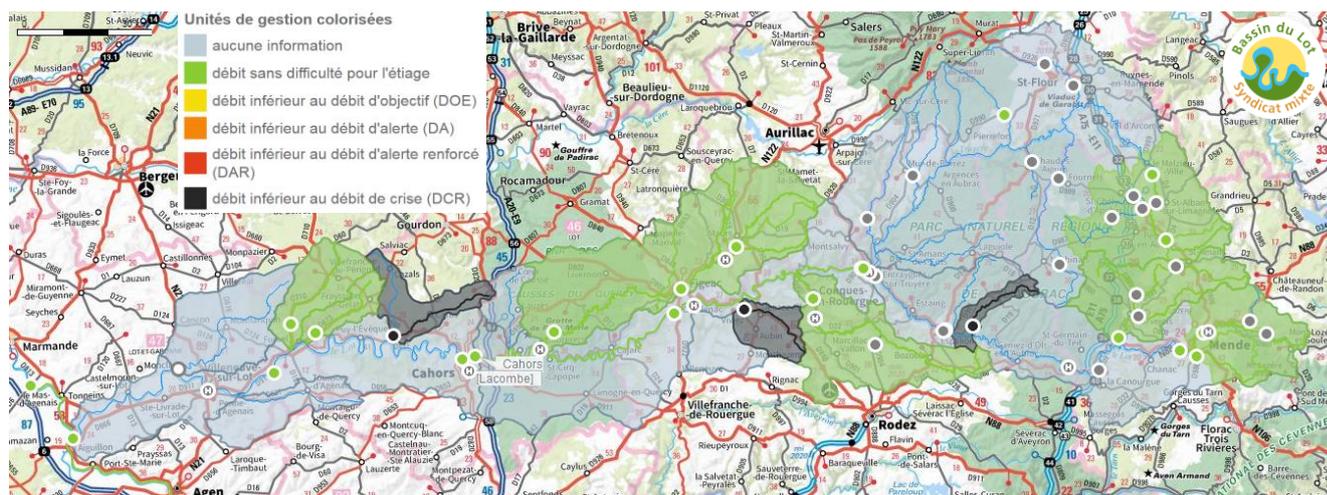
Cette semaine, 4 stations ont franchi leurs débits seuils (cf. tableau ci-dessous)

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2020 (en m3/s) :								LÉGENDE		
Station	P.	09 Jul	10 Jul	11 Jul	12 Jul	13 Jul	14 Jul	15 Jul		
LOT AMONT :										
Castelnau-de-Mandailles		0.08	0.07	0.07	0.06	0.05	0.05	0.06		
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :										
Viviez [2]		0.13	0.12	0.12	0.1	0.1	0.09	0.1		
LOT AVAL CAHORS :										
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.08	0.08	0.07	0.07	0.07	0.07	0.06		
Casseneuil		0.18	0.16	0.15	0.12	0.11	0.09	0.07		

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 16 juillet 2020

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/suivi-debits.php>

Au 16 juillet, les débits de ces 4 stations sont en-dessous du niveau de crise (DCR).



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 16 juillet 2020

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>



A noter que l'indicateur coloré au niveau de la station de la Lède à Casseneuil sur la cartographie LVDLR ci-dessus ne fonctionne pas. De plus, il est rappelé que la station d'Aiguillon (dernière station du Lot avant la Garonne) est parfois influencée par la Garonne et peut afficher des données erronées.

Etat des arrêtés « sécheresse » sur le bassin :

- **Aveyron :** Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'**Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018** identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1^{er} juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.

- **Lot : Arrêté n°E-2020-156 en date du 9 juillet 2020**, applicable à compter du samedi 11 juillet 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (voir ci-dessous les mesures « irrigation » en vigueur) :
 - o Niveau d'alerte renforcée : - 50% pour le Vert amont et ses affluents (tours d'eau de niveau 2)
 - o Niveau d'alerte : - 30 % pour le Vert aval et Masse et leurs affluents (tours d'eau de niveau 1)
 - o Niveau d'alerte : - 30% sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
 - o Niveau d'alerte : - 30% sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
 - o Vigilance sur le Vers, la Rauze et la Sagne.

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :



Entraygues-sur-Truyère [Roquepailhol]

Unité de gestion : Lot domanial amont
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Aveyron (12)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : 07701540

données : **Qmj** **Qi min max j** **VCN 3**
VCN 10 **Qmh** **Qi** **H**
antériorité : **7j** **15j** **1m** **2m** **3m**
affichage :



Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 10 au 16 juillet 2020

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>



Après une période plus calme du 4 au 7 juillet, la production hydroélectrique a repris fortement avec des turbinés maximaux autour de 90 m³/s le 9 juillet. Depuis, une à deux éclusées d'amplitudes variables (de 30 à 60 m³/s environ) sont enregistrées quotidiennement.

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectrique à Entraygues se propagent le long de la rivière. Toutefois, aucun franchissement de débits seuils en débits instantanés n'a été observé aux stations de contrôle sur l'axe Lot réalimenté.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Le niveau de remplissage des retenues est toujours très bon pour la saison. Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et seront transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.

Besoins en eau :

Irrigation :

L'évapotranspiration devrait augmenter avec le retour de la chaleur ce week-end. L'humidité des sols, déjà faible, poursuivra son déclin et la réserve utile atteindra des valeurs minimales.

L'irrigation se généralise à l'ensemble des cultures et les besoins en eau de ces prochains jours seront élevés avec l'absence de pluie annoncée. Sur les vergers, un apport d'eau de type estival est conseillé. L'irrigation devient indispensable pour la majorité des grandes cultures arrivée au stade de floraison (sensible au manque d'eau). Les premiers sojas et tournesols parviennent à cette phase qui est, par ailleurs, atteinte pour la plupart des maïs.

Navigation :

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

- **Département de l'Aveyron - avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.
- **Département du Lot :**
 - **Avis n°2 – section de voie Luzech – Larnagol : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**
 - **Avis n°1 – section de voie Soturac – Albas : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
- **Département du Lot-et-Garonne – avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1^{er} novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20riviere%20C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques devraient augmenter progressivement sur le Lot durant les semaines à venir.



Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m³/s ce jeudi pour une application vendredi 17 juillet à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 20 juillet pour une application le mardi 21 juillet 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet 0 Mm³

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 0 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 23 juillet 2020

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com ou etiage@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 16/07/2020 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 9-juil.-20	Vendredi 10-juil.-20	Samedi 11-juil.-20	Dimanche 12-juil.-20	Lundi 13-juil.-20	Mardi 14-juil.-20	Mercredi 15-juil.-20	Jeudi 16-juil.-20	Vendredi 17-juil.-20	Samedi 18-juil.-20	Dimanche 19-juil.-20	Lundi 20-juil.-20	Mardi 21-juil.-20
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
QNR à Entraygues*	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Entraygues-aval (EDF) (12)	81.2	49.3	35.9	39.1	26.9	29.9	44.3						
Entraygues-Roquepailhol (12)	79.3	45.4	32.1	35.1	28.7	26.2	46.1						
Faycelles (46-12)	83.2	62.6	41.5	39.4	30.1	33.3	36.2						
Cahors-Lacombe (46)	57.7	78.5	49.8	37.6	40.8	35.7	31.2						
Coutet (EDF) (47)	39.2	81.4	58.7	44.1	44.7	33.2	37.2						
Aiguillon-Ville (47)	41.1	84.9	65	48.9	48.6	37.4	43.1						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	16-juil	740.48	+14.48
Sarrans	16-juil	642.66	+12.66
Maury	16-juil	586.65	+3.15
Castelnau	16-juil	413.85	+3.35

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
 233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

13/07/2020



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

16/07/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 5

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 14 JUILLET 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 17 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 6

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 17 JUILLET 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 21 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE